



Délibération n° 25-30 du 9 décembre 2025

Marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération Unir à Villejean

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;
- VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2006 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et notamment l'art.R. 833-16 ;
- VU les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- VU l'arrêté du 7 Aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 14h45.

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de votants : 23

L'opération immobilière « Résidence Universitaire UNIR » à Rennes est inscrite dans le Contrat Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027.

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en juin 2024. Le lauréat du concours a été retenu au cours du jury de sélection en mars 2025. La procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence avec le lauréat du concours a été engagée et une offre est parvenue le 30 septembre 2025.

Après présentation, le conseil d'administration du CROUS Bretagne autorise l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération Unir à Villejean au groupement HARDEL LE BIHAN Architectes, pour un montant de 1 691 911,81 € HT.



NOMBRE DE VOIX :

- POUR : 23
- CONTRE :
- ABSTENTION :
- NE SE PRONONCE PAS :

Fait à Rennes, le 9 décembre 2025

Rectrice de l'Académie de Rennes et
de la Région Académique de Bretagne
Hélène INSEL